

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20220713-DEC22-511-AR Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES Service Organisation Séjours et Vacances Publié le 13 JUIL, 2022

DECISION

Objet:

CENTRE DE VACANCES D'OLERON (LA PLAINE)

Décision du Maire relative à la convention de mise à disposition du Centre de Vacances de l'Île d'Oléron entre l'ASSOCIATION VO VIETNAM - 62 avenue des Minimes - 94300 VINCENNES et la Commune de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne, du 18 août 2022 au 31 août 2022.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2010 décidant la municipalisation des activités portées par la Caisse des Ecoles hors Programme de Réussite Educative et transfert à la ville de Champigny-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2011,

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire sur une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté n°ARR20-295 du 08 décembre 2020, donnant délégation à Madame Sophie AMAR en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales sur un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code précité,

DECIDE

Article 1 D

DE SIGNER la convention ci-annexée, relative à la mise en disposition pour 35 personnes maximum du centre de vacances d'OLERON (LA PLAINE) au profit de l'ASSOCIATION VO VIETNAM pour la période du 18 août 2022 au 31 août 2022.

Article 2

DE PRECISER que la mise à disposition se fera à titre gratuit.

Article 3

D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à son affichage.

Fait à Champigny, le 1 3 JUIL 2022

M. Laurent JEANNE,

Maire de Champigny-Sur-Marne Conseiller Régional d'Île-de-France

